

Conciliation des usages maritimes dans le Sud du Golfe de Gascogne : Quelle place pour la pêche ?

Situation en octobre 2024

- Limites administratives**
 - Région Nouvelle-Aquitaine
 - Limites administratives en mer depuis la côte
 - Eaux de la "Façade Sud-Atlantique"
- Géomorphologie**
 - Isolignes topo. du Golfe de Gascogne
- Zonages environnementaux & gouvernance**
 - Parcs Naturels Marins :
 - Bassin d'Arcachon
 - Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis
 - Autres aires marines protégées (sites Natura 2000 côtiers et au large, RNN)
 - "Ecosystèmes marins vulnérables" (EMV) au large fermés à la pêche de fond (CE)
 - Propositions de "zones de protection forte" (débat public 2023-24)
- Cohabitation historique**
 - Zones d'exercices militaires (DGA)
 - Parcs conchylicoles
- Développement des raccordements**
 - Câbles électriques sous-marins existants
 - Câble de fibre optique "AMITIE" d'Orange France/Roy.-Uni/USA installé en 2022
 - Futurs câbles électriques sous-marins RTE :
 - Tracé acté pour le projet "France/Espagne" (prévu pour 2028)
 - Corridor proposé pour l'AO7 (envisagé pour 2032)
 - "GILA", entre la Loire-Atl. et le Médoc (envisagé pour 2034)
 - Projet de liaison électrique sous-marine (tracé envisagé) :
 - XLinks, entre le Royaume-Uni et le Maroc (envisagé pour 2030)
- Activités de pêche, dépendantes du milieu marin**
 - Principales zones de pêche néo-aquitaines (zones d'importance allant de relativement importantes à importance maximale)
 - Ports avec halle-à-marée
 - Autres principaux ports de pêche
 - Volumes vendus sous halle-à-marée (moyenne 2017-2023 en tonnes)
- Exploitations plurielles des ressources et de l'espace maritime**
 - Sites actuels d'extraction de granulats marins
 - Zone de prospection en vue d'une future activité d'extraction de granulats marins (PER SA)
 - Zones retenues suite au débat public 2022 en vue de l'installation de 2 parcs éoliens offshore (AO7 et AO9) envisagés pour 2032
 - Autres zones de potentiel technique en vue du développement de parcs éoliens offshore posés ou flottants horizon 2035 et 2050
 - Site identifié en 2023 en vue de l'installation d'un houlomoteur (envisagé pour 2030)
- Autres enjeux transversaux...**
 - Principaux axes de pollutions telluriques
 - ▲ Liga : substance visqueuse épisodique
 - ▲ Principaux pôles de pêche de plaisance
 - Récifs artificiels installés

Remarques :
 - Ces "principales zones de pêche" sont représentées de manière qualitative et uniquement à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine. Elles ont été identifiées essentiellement sur la base de connaissances empiriques et d'arbitrages par le CRPMEM NA ;
 - Sur cette carte des usages ne sont pas représentées les nombreuses zones de pêche réglementaires ;
 - Cette représentation des usages reste partielle, arbitraire, peut être soumise à interprétation et est présentée à un instant "t".

